



Contact : Syndicat des Travailleurs de la Santé du social et de l'éducation de la région parisienne :
educ-sante-social-rp@cnt-so.org

4 rue de la Martinique 75018 Paris

La réforme des équipements jeunesse à Paris : Un plan social silencieux à l'échelle de la ville

Dans son communiqué daté du 27 janvier 2015, la ville se félicite de « mettre en œuvre la modernisation de ses équipements municipaux dédiés à la jeunesse ». Elle annonce également que : « Le modèle économique de ces équipements évoluera, avec un assouplissement de leur cahier des charges pour adapter davantage l'offre aux besoins ». **Qui va payer pour cette souplesse ?**

Ces belles paroles masquent mal les restrictions budgétaires et coupes sombres qui vont s'opérer au sein des personnels travaillant dans ces différents espaces. Ce sont désormais des impératifs financiers qui priment : aucune question de pédagogie n'a été évoquée lors des rencontres avec les candidats à la gestion des marchés.

C'est bien d'un plan social à l'échelle de la ville qu'il s'agit :

Avec la **suppression pure et simple des ateliers individuels de musique** dans les centres d'animation: plus de 1600 créneaux horaires sont concernés. En plus de l'éviction attendue d'une partie des personnels, on assiste à une véritable privatisation de ce type de services, les conservatoires ne pouvant assumer à eux seuls la demande. Cette mesure revient également à nier la spécificité des centres d'animation, qui offrent une véritable alternative à la pédagogie de conservatoire.

Avec la **baisse du nombre d'activités** (qui passe de 9 à 7 obligatoires), les salariés verront leur nombre d'heures diminuer et une partie des contrats avec les prestataires prendront tout simplement fin. Notons au passage que certains gestionnaires ont largement anticipé cette décision de la ville en cessant d'embaucher en cdi comme c'était l'usage pour faire appel à des prestataires de service, auto-entrepreneurs ou salariés d'une autre association, miracle de la sous-traitance ! La ville souhaite augmenter le nombre de participants aux activités

qui demeureront en place : c'est oublier que certains ateliers ne peuvent se dérouler qu'avec un petit nombre d'usagers si l'on ne veut pas mettre à mal la qualité de l'enseignement proposé. C'est obliger à envisager des groupes de niveau dans des lieux dédiés à l'éducation populaire. Parfois l'obstacle est simplement matériel, la taille des salles ne permettant d'accueillir que des effectifs limités.



La ville se désinvestit de la gestion d'une partie de ces équipements :

En ne proposant plus des DSP (délégations de service public) ou des marchés, mais des appels d'offres, comme **aux Amandiers**, dans le XXe arrondissement, dont l'appel d'offre précise que « L'occupant exploitera l'équipement dans son propre intérêt et ne répondra pas à une demande de la Ville de Paris ». Interrogée par des postulants à la gestion du lieu à propos de la reprise du personnel, la ville répond que la question « ne peut être tranchée

car elle est intrinsèquement liée à la nature du projet qui sera retenu ». **La ville réalise avec brio le rêve de tout employeur : planifier des licenciements sans se salir les mains** puisque les suppressions de postes ne pourront venir que de la proposition du futur gestionnaire et qu'il appartiendra à l'ancien de reclasser ou licencier les personnes actuellement en place.

La ville compte aujourd'hui 11 Antennes Jeunes, 7 Espaces Jeunes, 3 Lieux d'Accueil Innovants. Il est prévu de passer le nombre de ces équipements de 21 à 13. **Que deviennent les personnels en place dans ces lieux ?**

Une partie d'entre eux devrait être affectée dans les centres d'animation, désormais chargés d'accueillir les points information jeunesse. Or aucun espace dans les centres n'est prévu pour ce type d'action, il faut donc libérer de la place, ce qui se fera au dépend des ateliers ou des autres activités déjà en place, comme l'annonce la mesure de réduction du nombre d'ateliers. Comment concilier l'accueil de publics aux rythmes aussi différents que les 3-12 ans, déjà largement présents sur les centres et celui

des 13-25 ans sans que la ville en donne les moyens réels, en effectifs, en heures de travail et en infrastructures ? Rappelons que **la ville a diminué le nombre de postes d'éducateurs de rue** et que, dans de nombreux centres, l'accueil informel des jeunes a tourné cours et s'est soldé par le recours à des vigiles, faute de moyens ou de personnel qualifié, parfois après que les salariés aient reçu des menaces ou que des agressions aient eu lieu, entraînant les situation de stress que l'on peut imaginer.

Avec la réforme des rythmes scolaires, le transfert de certaines activités vers le péri-scolaire, l'ouverture d'activités le samedi matin en concurrence des centres d'animations ne vise-t-elle pas à transférer vers le périscolaire, la DASCO et l'éducation nationale, les 3/12 ans pour libérer des espaces pour les jeunes dans les centres ? L'extension du nombre d'heures d'ouverture des centres risque de

se traduire par une dégradation des conditions de travail pour des salariés et prestataires déjà mis à mal, aux horaires atypiques et aux multiples casquettes souvent en effectif réduit (parfois une seule personne pour l'accueil, l'ouverture et la fermeture d'un lieu comportant plusieurs étages, y compris à des horaires tardifs). Comment croire que la ville souhaite démocratiser l'accès aux centres d'animation quand elle a supprimé la tranche spécifique aux publics étudiants désormais obligés de demander la feuille d'impôts de leurs parents pour pouvoir accéder aux activités ? Comment ne pas voir une privatisation masquée dans l'ajout de tranches supplémentaires aux grilles tarifaires, qui a fait partir les publics les plus aisés vers le privé, remettant en question la mixité sociale dans les centres d'animation et rendant certains ateliers moins rentables, ce qui permet aujourd'hui de défendre en toute quiétude le bien fondé de leur fermeture,

alors même qu'il s'agit d'un service public financé par la collectivité ?

Enfin, on remarque que les seules personnes qui n'ont pas été consultées sont celles censées mettre en œuvre cette réforme ou en subir les conséquences directes sous forme de dégradation de leurs conditions de travail ou de licenciements complets ou partiels : les travailleurs de ces équipements dont seule la hiérarchie a été conviée aux discussions les concernant et qui n'a souvent pas jugé bon de recueillir leur avis.

Les arguments avancés par la Ville pour défendre cette réforme ne sont qu'un écran de fumée qui dissimule mal des mesures purement financières dont le coût social à long terme pourrait s'avérer largement supérieur aux économies espérées et qui, si elle est appliquée ne fera qu'accroître les inégalités au sein des populations et mettra à mal le vivre ensemble de façon durable.

Nous attendons de la ville :

- **Qu'elle mette fin à cette politique de restriction budgétaire dont les effets à long terme ne peuvent être que dramatiques.**
- **Qu'elle prenne ses responsabilités vis à vis des personnels en place en maintenant leurs postes.**
- **Qu'elle se donne réellement les moyens d'une politique d'éducation populaire en prenant en compte les conditions de travail des personnels, en prévoyant des heures de préparation dans les temps de travail afin d'avoir une action efficace dans les moments d'accueil des publics et des effectifs suffisants adaptés aux lieux.**

POUR DIRE NON, MOBILISONS NOUS
Venez nombreux au rassemblement
Le mardi 16 février de 9h à 11h
Place du Châtelet

DANS LE TRAVAIL SOCIAL, L'ANIMATION, L'EDUCATION POPULAIRE OU AILLEURS

LE SYNDICALISME A TOUJOURS SA RAISON D'ETRE !